

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 18 JANVIER 2016

18 H 30

LE CHEYLARD

# SOMMAIRE

## 1. Eau / Assainissement / Voirie

- A. Marché de mesures sur le réseau d'assainissement : Avenant n°1
- B. Validation du marché globalisé SATESE

---

**Date de la convocation : 11 janvier 2016**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés : M. Philippe DESESTRES.

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance** : M. René JULIEN

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Économie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter l'ordre du jour de ce Bureau et demande à Mme Carine Faure de présenter les délibérations à l'ordre du jour.

## **1. Eau / Assainissement / Voirie**

### **A. Marché de mesures sur le réseau d'assainissement : Avenant n°1**

Mme Faure rappelle le marché passé avec le bureau d'études NALDEO, qui prévoit la réalisation d'une étude de diagnostic du fonctionnement des réseaux d'assainissement des communes, dans le cadre de la mise en place du schéma directeur d'assainissement.

Ce marché doit faire l'objet d'un avenant ayant pour objet de prendre en compte les changements de prestation concernant la phase 2 (mesures) pour tenir compte de la réalité des besoins constatés lors de la phase 1.

Cet avenant a un coût de 11 570 € ht, portant le montant total du marché à 72 065 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le marché de mesures sur le réseau d'assainissement ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### **B. Convention SATESE**

Mme Faure indique qu'avec la prise de compétences eau et assainissement, il convient de signer une nouvelle convention avec le Département de la Drôme concernant le suivi des stations d'épuration. 19 stations d'épuration doivent faire l'objet d'un suivi régulier.

Après négociation avec le Département de la Drôme, le Président propose de signer une nouvelle convention, dans le cadre du SATESE.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la passation d'une nouvelle convention pour le suivi des stations d'épuration avec le Département de la Drôme dans le cadre du SATESE ; autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

Fin de la séance à 19h00

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

